

# LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 14 OCTOBRE 1920

G.-E. DION, Administrateur

## UNE TRAGEDIE SUR LA RIVIERE MADAWASKA

La victime, Mademoiselle Minnie Stevens, est lachement assassinée à neuf heures lundi soir près de la rue Michaud

### UNE ARRESTATION

Notre ville a été, lundi soir, le théâtre d'un drame sans précédent dans l'histoire du Madawaska, et peut-être même du Nouveau-Brunswick. Entre neuf heures et neuf heures et demie, alors que toute la population était encore debout, un crime affreux était perpétré dans la rue Michaud, à quelques centaines de pieds du bureau de Poste, un endroit de notre ville, le plus fréquenté à cette heure. Mademoiselle Minnie Stevens, une jeune fille d'une vingtaine d'années, employée depuis environ trois mois au bureau du télégraphe "Western Union" a été lachement assassinée par un ou plusieurs individus dont on ne connaît pas encore l'identité, bien que de très sérieux soupçons pèsent actuellement sur un certain citoyen de notre ville. Mademoiselle Stevens, la victime, après avoir quitté son bureau, comme à l'habitude vers huit heures s'était promené en ville jusqu'à l'heure du drame, avec une de ses amies mademoiselle Johnson. A neuf heures plusieurs personnes la rencontrèrent près du bureau de poste, s'engageant seule dans la rue Michaud. Ce n'est que le lendemain matin vers les 11 heures que son corps fut retrouvé dans la rivière Madawaska. On conçoit la consternation que cette découverte a jeté parmi notre paisible population. La nouvelle s'est répandue comme une poudre. Chacun faisait son histoire, on se perdait en conjectures. Quelques minutes après neuf heures et demie, Mademoiselle Couturier, chez les parents de laquelle, la malheureuse victime avait ses appartements, trouva un mouchoir qui fut reconnu comme appartenant à Mademoiselle Stevens et quelques pas plus loin cette même jeune fille trouvait un chapeau. Ceci éveilla un soupçon et l'on se mit immédiatement à la recherche de Melle Stevens. Le lendemain matin, une femme passait au même endroit et à son tour remarquait quelque chose dans la rue, elle se rendit compte en approchant que c'était un palais de dents artificielles. Un peu plus loin on voyait des traces de sang. L'alarme fut immédiatement donnée et dans un rien de temps une foule immense était as-

semblée sur le lieu du drame où l'on découvrait à plusieurs endroits des marés de sang. Cette piste conduisait à la rivière et c'est alors qu'il fut présumé que la jeune fille que l'on cherchait depuis la veille avait été victime d'un assaut et que les misérables assassins pour détourner les soupçons avaient voulu enlever toute trace de leur méfait en jetant leur victime à la rivière, laissant ainsi à supposer que la disparition de Mademoiselle Stevens serait attribuée à un accident. La découverte du cadavre tout mutilé, vers 11 heures du matin, a suffi à confirmer que la mort de cette jeune fille était due à un crime sans nom. Les autorités de la justice furent en toute hâte averties de l'action qui venait de se passer. Le corps de la victime fut conduit dans le nouveau garage en construction sur la rue Rice, jusqu'à ce que le coroner arrive pour le faire transporter dans la soirée à l'hôpital de St-Basile, où MM. les docteurs, LaPorte, Sormany et Simard ont procédé à l'autopsie du cadavre. Des détectives furent aussi mandés pour investiger l'affaire. Quand la nouvelle du crime fut connue en ville, des gens se rappellèrent alors avoir entendu la veille vers neuf heures des cris qui venaient de cet endroit, mais on avait cru alors que ces cris et plaintes étaient ceux d'enfants et personne n'en fit de cas. Dès mercredi soir, le coroner ouvrait l'enquête pour démontrer les causes de la mort et en même temps essayer de trouver les personnes responsables du crime. A la première séance de cette enquête les médecins qui ont fait l'autopsie présentèrent leur rapport, dans lequel il était dit, entre autres choses, que les vêtements de la victime avaient été déchirés sur elle et que son corps portait à certains endroits plusieurs marques de violence indiquant bien qu'un acte criminel avait été tenté sur la jeune fille. Il serait trop long d'énumérer dans ce compte rendu toutes les marques que portaient la victime, mais ajoutons que l'autopsie a démontré que des marques au cou indiquent que la strangulation avait été pratiquée. Plusieurs autres marques aux doigts donnaient à

conclure que l'assassin l'avait mordue. Les lèvres supérieures et inférieures avaient été pressées considérablement contre les dents par l'externeur. On suppose que l'agresseur lui aurait causé cette blessure des tegumens en voulant l'empêcher de crier. D'autres fractures du crâne, près de l'oreille gauche indiquent qu'un violent coup lui aurait été porté à la tête. A la fin de ce rapport se trouvent les conclusions ainsi conçues, "D'après l'examen du cadavre nous concluons qu'il y a eu assassinat et que la mort a été causée par asphyxie par submersion. Tout porte à croire qu'il y a eu lutte violente. Aucune des plaies ne semble suffisante par elle-même pour produire la mort dans un bref délai. Mais ces plaies étaient suffisantes pour rendre inconscient."

#### ENQUETE DE JEUDI

A la réouverture de l'enquête hier par le coroner Cyr, de nouveaux témoins ont été entendus dans la mystérieuse affaire dont Mademoiselle Stevens a été victime. Les témoignages de MM. Fred L. Hébert et de M. Chas T. Johnson ont amené des révélations sensationnelles qui ont conduit à l'arrestation d'un jeune homme du nom de Wm St-Pierre. On comprend l'émotion qui a saisi notre population à la nouvelle qu'un détective de St Jean, M. Robert Crawford, envoyé ici par le Procureur-Général de la Province, assisté du chef de Police Savage venait d'arrêter le jeune homme en question.

M. Fred Hébert témoigne. Les témoignages entendus hier à l'enquête traitaient des allés et venus de St-Pierre le soir du drame et tout ce qui a été dit par les témoins laisse à supposer des choses très graves. Au cours de son témoignage M. Fred Hébert a déclaré en substance que dans la soirée du 11 octobre vers 10.50 heures il s'est rendu à la danse qui avait lieu dans le "Palm Hall" du théâtre Star. Quelques minutes après St-Pierre fit irruption dans la salle et se rendit trouver le témoin à qui il raconta une histoire au sujet d'une bataille qui venait d'avoir lieu sur le chemin de la Rivière-Verte.

**De sang sur son habit**  
St-Pierre persistait à dire

qu'il était couvert de sang sur son habit et dans la figure mais quand le témoin lui fit remarquer que rien ne paraissait, il déclara qu'il revenait de chez lui où il était allé se changer d'habit. Le témoin n'en fit pas trop de cas car St-Pierre paraissait sous l'influence de la boisson. Le lendemain quand la nouvelle du crime fut connue, le témoin se rendit voir St-Pierre à son ouvrage afin d'avoir une explication au sujet de la conversation de la veille. St-Pierre était encore très excité et paraissait très pale. Quand il fut question du crime, au cours de la conversation St-Pierre déclara au témoin qu'il supposait bien que des soupçons peseraient sur lui, à cause de son langage insensé qu'il avait tenu le soir de la danse. Le témoin lui demanda si son histoire de la bataille à la Rivière-Verte était vraie et St-Pierre lui répondit qu'il avait tenu ce langage simplement pour donner une excuse à M. Mac Martin avec qui il avait organisé la danse, pour être arrivé en retard. Le témoin a rencontré St-Pierre en deux occasions ensuite et à chaque fois il fut question du drame de lundi. St-Pierre réalisait entièrement, d'après la version du témoin, dans quelle mauvaise posture il se trouvait, et déclarait qu'il ne pouvait rendre aucun compte de ses allées et venues durant cette soirée jusqu'à l'heure de la danse, c'est pourquoi il craignait tant être soupçonné du crime qui avait eu lieu à cette même heure.

#### Un alibi ?

"Si je ne peux pas prouver un alibi, a dit St-Pierre, je pourrais être accusé et même trouvé coupable de cette horrible chose, je réalise pleinement qu'ils pourraient me pendre et pourtant je sais que je ne suis pas coupable". Le témoignage de Monsieur Hébert a duré près de deux heures et à chaque question du coroner, sa réponse était une nouvelle révélation.

#### M. Chas T. Johnson

M. Chas T. Johnson, le gérant du théâtre "Star", fut ensuite appelé comme témoin. Il a remarqué St-Pierre le soir du crime quand ce dernier est entré. Il paraissait très excité, il lui raconta l'histoire de la bataille de la Rivière-Verte. M. Johnson se rappelle vaguement que St-Pierre lui aurait demandé si rien ne paraissait dans sa figure pour l'empêcher de paraître en public et le témoin déclare qu'il a remarqué quelques égratignures dans la figure de St-Pierre mais qu'il n'avait pas beaucoup distingué parce que la lumière était très mauvaise.

#### Le Verdict

Après le témoignage de M. Johnson, un des jurés M. C. N. Bégin s'est levé et fit remarquer au coroner que depuis le commencement de cette enquête les jurés n'avaient jamais été instruit bien clairement au sujet de leur devoir à remplir. Il (M. Bégin) était sous l'impression que le devoir des jurés du coroner était de trouver les cau-

## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTREAL

Capital Payé et Surplus \$4.100.000.00

Actif total, au delà de \$39.000.000.00

106 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an ; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

Succursale à Edmundston :

F. H. Bourgoïn, gérant local.

P. H. LEVASSEUR

EDGAR LEVASSEUR

### L. H. LEVASSEUR ENG'R

NEGOCIANTS EN GROS

EPICERIES, FRUITS ET PROVISIONS

RIVIERE DU LOUP STATION, - - - QUE.

ses de la mort mais non pas de rechercher le criminel et que ce travail devait être laissé aux autorités du Procureur Général. Il fut alors proposé qu'un verdict soit rendu immédiatement et cette motion fut adoptée. Le juré se retira alors pour délibérer et revint quelques minutes ensuite avec le verdict suivant : Mademoiselle Stevens a été assassinée entre neuf heures du soir le 11 octobre et trois heures de l'après-midi le 12 octobre par une main criminelle.

Le second chapitre de la tragédie de la Rivière Madawaska s'ouvre maintenant. Toute cette affaire est entre les mains des officiers du Procureur général et on est bien décidé de pousser jusqu'au bout les recherches pour amener les personnes responsables de ce crime infâme, devant la justice. Une arrestation a déjà été faite mais on aurait tort de croire que c'est là qu'aboutit le travail des policiers qui sont occupés à cette affaire. Il ne faudra pas s'effrayer du mysticisme des autorités policières, car pour en arriver à un bon résultat on ne saurait employer trop de discrétion. Un meurtre semblable a été commis à Québec il y a une couple de mois et peut-être que si le public s'était un peu moins introduit dans le travail des limiers on aurait pu mettre la main sur les criminels. Nous osons espérer que la chose ne se répètera pas dans cette affaire qui

nous occupe aujourd'hui à Edmundston.

Notre journal se fera un devoir de mettre ses lecteurs au courant toutes les semaines des nouvelles qui surgiront des recherches qu'on ait à faire actuellement et quand l'enquête préliminaire, qui s'ouvrira dès qu'on aura ramassé assez de preuves pour porter une accusation contre quelqu'un, nous publierons tous les détails de cette affaire et des révélations qui seront amenés par les témoignages qui seront rendus. Toutes sortes de versions sont racontées par tout chacun mais nous aimons mieux pour le moment user de discrétion et laisser le champ libre à ceux que ce drame occupe.

## L'Union Mutuelle

### de Portland

Assurance de VINGT ans

Compagnie très populaire

A. P. LABBE

GERANT

ST-LEONARD, N. B.